



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.08.2025

Titre du projet du marché:

Ville de Fribourg - Assainissement, mise aux normes et transformation des bâtiments sis Rue de la Neuveville 39 et Grandes-Rames 36, Fribourg

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#20375

N° de la publication SIMAP:

#20375-01

Date de publication SIMAP:

17.07.2025

Adjudicateur:

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, Rue Joseph Piller 7, 1700 Fribourg - Suisse

Organisateur:

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, Rue Joseph Piller 7, 1700 Fribourg - Suisse

Inscription:

En déposant son dossier, le candidat est considéré comme inscrit.

Visite:

30.07.2025 de 14h à 16h in situ.

Questions:

06.08.2025 via SIMAP.ch

Rendu documents:

27.08.2025 à 11:30

Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

-

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat d'architecte et d'ingénieur civil

Description détaillée des prestations / du projet:

Le marché consiste en l'assainissement, la mise aux normes et la transformation des deux bâtiments mitoyens sis Rue de la Neuveville 39 et Grandes-Rames 36 à Fribourg. A l'issue de la procédure, le maître de l'ouvrage entend confier le mandat à l'intention de l'architecte et de l'ingénieur civil retenus pour le 100% des prestations, correspondant aux phases (selon SIA 102 et 103):

- d'étude de projet, phases partielles SIA 31 à 33;
- d'appel d'offres, phase partielle SIA 41;
- de réalisation, phases partielles SIA 51 à 53.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Non admise

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Personnes internes à l'administration communale de la Ville de Fribourg:

- M. Enrico Slongo, Architecte de Ville;
- M. Juan Diaz, Chef du Service de la culture;
- M. David Python, Chef du Secteur architecture;
- Mme Oriana Nguyen, Cheffe de projet, Secteur architecture;

Externes:

- M. Henri Dietiker, Responsable du secteur Fribourg Ville au Service des biens culturels, État de Fribourg;
- M. Jean-Marc Bovet, Architecte, QUBB Architectes SA, Fribourg;
- M. Raphael Schmutz, Ingénieur civil, B+S SA, Berne.

Conditions de participation:

- Engagement sur l'honneur (Annexe 1)
- Attestations d'une durée de validité de maximum 3 mois
- Diplôme EPFL / HES / Mendrisio /étranger équivalent ou inscription au REG-A ou REG-B

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Compréhension de la problématique 30 %
2. Offre d'honoraires (architecte + ingénieur civil) 25 %
3. Références du candidat 25 %
4. Organisation du candidat 20 %
 - 4.1 Organigramme 10 %
 - 4.2 Qualifications 10 %

Le barème des notes est de 0 à 5. Le critère du prix (4.) est noté selon la méthode T2 du Guide romand des marchés publics.

Indemnités / prix:

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes